

Jour de séance 66

le jeudi 15 mai 2014

13 h

Prière.

M. Riordon donne avis de motion 62 portant que, le mercredi 21 mai 2014, appuyé par M. McLean, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 6 novembre 2013, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 23 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la quatrième session de la 57^e législature.

L'hon. P. Robichaud demande l'autorisation de la Chambre pour proposer une motion en vue de siéger ce soir, après l'heure habituelle de la levée de séance ; la demande est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 44, M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le 1^{er} avril de nouvelles redevances sur le gaz naturel ;

attendu que les redevances proposées sont beaucoup plus faibles que celles recommandées dans le rapport LaPierre ;

attendu que les nouvelles redevances sur le gaz naturel sont près d'être les plus faibles de l'Amérique du Nord ;

attendu que la structure des nouvelles redevances vise à favoriser la mise en valeur rapide et inconsidérée des réserves de gaz de schiste, sans tenir compte des avantages à long terme de la ressource ;

attendu que, par la frénétique mise à rabais de la ressource, le gouvernement laisse passer les chances de véritable richesse que cette ressource est susceptible de produire dans la province ;

attendu qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable qui ne peut être remplacée si elle est gaspillée maintenant ;

attendu que le gouvernement n'a pas communiqué les documents de conseils sur lesquels sont fondés les plans visant des redevances excessivement faibles ;

attendu que la question est d'une importance cruciale pour la population du Nouveau-Brunswick et pour notre avenir ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à retarder l'entrée en vigueur des nouvelles redevances afin de permettre le renvoi, au Comité permanent de modification des lois, des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel ainsi que des études et recommandations pertinentes à l'appui du plan relatif aux redevances et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité d'examiner l'information en question, de fournir une rétroaction et de recevoir des réponses des fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Mines en ce qui concerne le raisonnement qui sous-tend la mise en oeuvre du régime de redevances en question.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 60, M. D. Landry, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation au régime de retraite à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a imposé le régime de retraite à risques partagés aux fonctionnaires et aux retraités sans leur donner l'occasion de négocier ;

attendu que le gouvernement Alward a offert à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick l'occasion de négocier la réforme de son régime de retraite ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés et à immédiatement annoncer un nouveau processus inclusif d'engagement visant la réforme des régimes de retraite publics, où le gouvernement rencontrerait des groupes syndiqués et non syndiqués ainsi que d'autres représentants des régimes de retraite afin de réviser toute l'information financière pertinente, de discuter de toutes les options possibles pour la réforme des régimes de retraite et d'établir un processus de négociation.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.